

RCS : LAVAL  
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00043  
Numéro SIREN : 393 948 690  
Nom ou dénomination : S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt 7083

## **EXTRAIT**

### **"S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ"**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 6.400 €uros

Siège social : 5 et 17 rue de Corbusson – ZA le Châtelier II  
53940 SAINT BERTHEVIN

393 948 690 R.C.S. LAVAL

---

#### **PROCES-VERBAL**

#### **DE LA DECISION DE LA PRESIDENTE**

**DU 30 AOÛT 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le trente août à onze heures quarante cinq,

#### **ORDRE DU JOUR**

- **DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL ;**
- **NOMINATION DE NOUVEAUX DIRECTEURS GENERAUX ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

#### **PREMIERE DECISION**

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société, prend acte de la démission de Monsieur Yann BONNEC, de ses fonctions de directeur général, avec effet au 04 Septembre 2019.

#### **DEUXIEME DECISION**

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société, nomme, en qualité de nouveaux directeurs généraux de la société, pour une durée illimitée :

- **Madame Sophie CHRETIEN,**  
Née GARULT le 4 Janvier 1981 à NIORT (79)  
demeurant à LA MOTHE SAINT HERAY (79800) 5, rue de la Sablière,
- **Monsieur Philippe SYPHENGPHE,**  
né le 16 Mai 1976 à BAN WATTAY NOY VIENTIANE (Laos)  
demeurant à LOUPIAN (34140) 4, rue Jules Vallès,

ce, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019,

*sous réserve de leur acceptation.*

Conformément à l'article 19 des statuts, Madame Sophie CHRETIEN et Monsieur Philippe SYPHENGPHE, seront investis, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que le Président, à savoir :

- ils seront investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social ;

- ils seront autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

[...]

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de cette décision, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

**Mme Rozenn GAUTRAIS,**

**POUR COPIE  
CERTIFIÉE CONFORME**

